



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Amand JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

### FINANCES

#### DL.18.028 - Subvention exceptionnelle – Comité de Jumelage et Amitiés Internationales

**Franck VIGNAUD expose** :

Le 10 mai 2016, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la création d'un jumelage avec la Ville de Drensteinfurt, en Allemagne.

La Ville d'Ingré a accueilli, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 Septembre 2017, une délégation de 17 habitants de Drensteinfurt, composée de son maire, Carsten Grawunder, d'élus, de membres d'association et du Comité de Jumelage. Carsten Grawunder a ainsi invité officiellement la Ville d'Ingré. Une délégation composée d'élus, de responsables associatifs et de membres du Comité de Jumelage s'est rendue à Drensteinfurt le week-end des 8, 9 et 10 décembre 2017.

Dans le cadre de ce déplacement, le Comité de Jumelage a dû prendre à sa charge les frais de location des véhicules pour un montant de 644,71 €, du fait d'une erreur sur l'intitulé de la facture.

Afin de continuer à soutenir les actions du Comité de Jumelage et Amitiés Internationales, la Ville souhaiterait attribuer une subvention exceptionnelle à cette association.

C'est pourquoi, après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 6 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage et Amitiés Internationales, à hauteur de 644,71 €.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

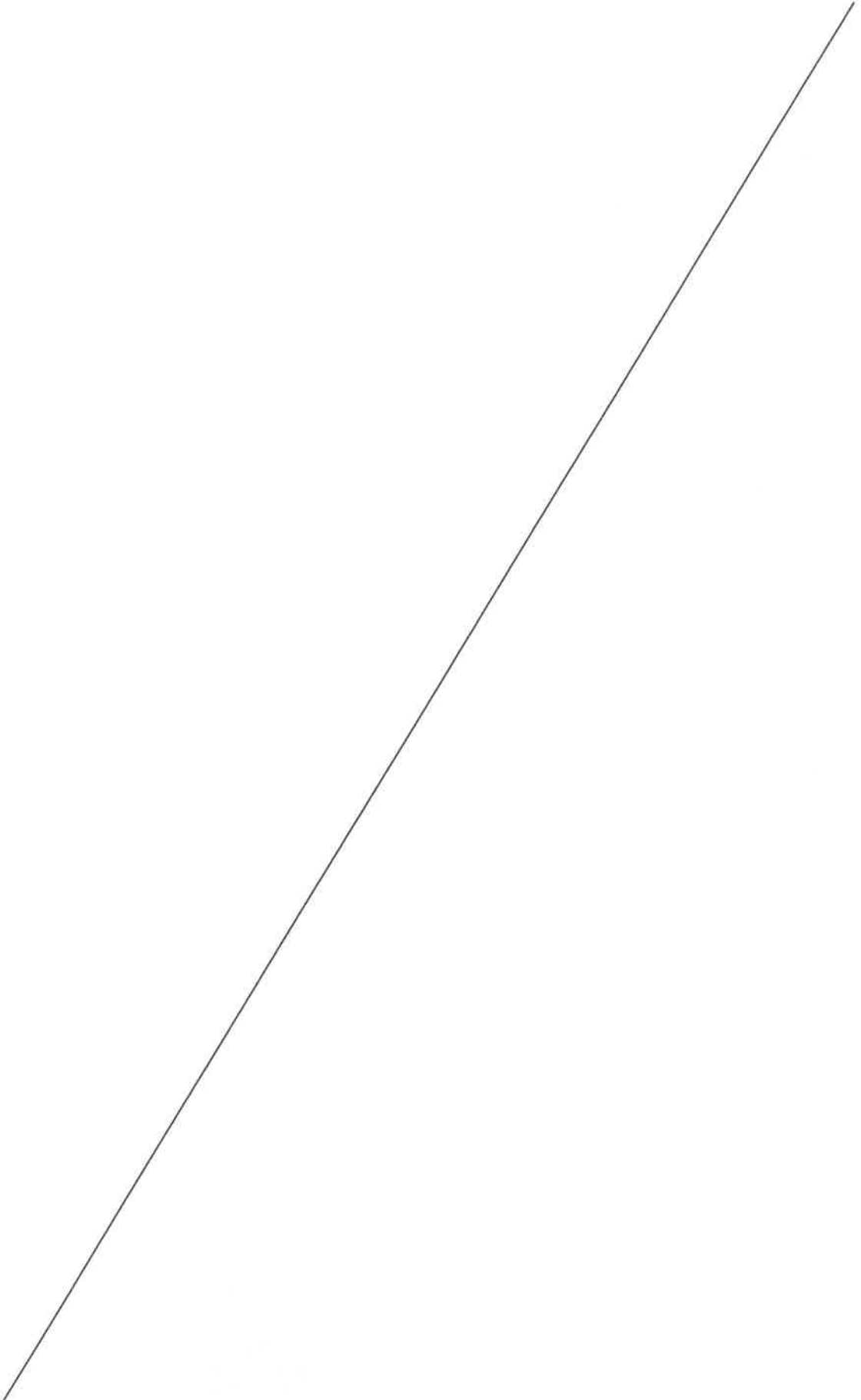
INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018





**Acte à classer****DL-18-028****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2018-04-03T16-35-52.00 ( MI210304236 )**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20180327-DL-18-028-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Subvention exceptionnelle - comité de jumelage  
internationales**Date de décision :** 27/03/2018**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions aux associations.**Acte :**DL.18.028-FIN-Subvention exceptionnelle - comité de jumelage et amitiés internationales.PDF **Multicanal :**

Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 03/04/18 à 16:35

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 03/04/18 à 16:35

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 03/04/18 à 16:45